

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a quitté Paris le 21 juin, accompagné de M. Sauerwein, Son aide de camp, Se rendant à Kiel pour la semaine des régates sur l'invitation de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

A Son arrivée, Son Altesse a été reçue à bord du *Kaiser Wilhelm II*, où les appartements Impériaux avaient été préparés en vue de Son séjour, par l'Amiral Von Koester, chef de la flotte allemande, entouré de l'Etat-Major du navire. Le même jour le Prince S'est rendu à bord du *Hohenzollern* où l'Empereur L'a retenu à déjeuner.

Le samedi 24, l'Amiral Von Koester a offert à bord du *Kaiser Wilhelm II* un dîner en l'honneur de Son Altesse. Parmi les convives, les Amiraux Von Bendemann et Buxer, le Gouverneur de la province de Schleswig Holstein et plusieurs officiers.

Le dimanche 25, Son Altesse a accompagné S. M. l'Empereur à bord du yacht impérial *Meteor* qui prenait part aux régates. Le soir, un grand dîner réunissait, à bord du *Hohenzollern*, toutes les personnalités présentes à Kiel à l'occasion des fêtes.

Le lundi 26 juin, Son Altesse Sérénissime est allée rendre visite à S. A. I. et R. la Princesse Henri de Prusse au château de Kiel.

Le 27, sur l'invitation de l'Empereur, le Prince a suivi les régates de Kiel à Eckenförde, à bord du *Meteor*. A Eckenförde, le Prince a accompagné Sa Majesté à bord du *Hohenzollern* où des appartements Lui avaient été préparés. Le lendemain, Son Altesse embarquait de nouveau à bord du *Meteor* qui prenait part à la course handicap de Eckenförde à Kiel.

Le soir, à l'occasion de l'arrivée à Kiel de S. M. l'Impératrice, un grand dîner réunissait, à bord du *Hohenzollern*, LL. AA. RR. le Grand Duc et la Grande Duchesse d'Oldenburg, le Grand Duc de Saxe Weimar, le Duc de Schleswig Holstein et la Duchesse Charlotte de Schleswig Holstein, le Duc de Saxe Cobourg et LL. AA. II. et RR. le Prince et la Princesse Henri de Prusse, le Prince Eitel Frédéric de Prusse et leurs suites.

Le 29, après un déjeuner à bord du *Hohenzollern*, auquel assistaient les Secrétaires d'Etat Ministres de la Marine et de la Guerre, Son Altesse Sérénissime a pris congé de S. M. l'Empereur et de la Famille Impériale et a quitté Kiel, Se rendant à Berlin et Paris.

Le 30, S. A. S. le Prince a rendu visite, à Berlin, à S. A. S. le Prince de Bülow, Chancelier de l'Empire Allemand, et est reparti pour Paris aussitôt après cette visite.

Le *Figaro* du 2 juillet porte en première page la note suivante :

(Par dépêche de notre envoyé spécial)

Berlin, 30 juin.

Le Prince de Monaco, revenu de Kiel où il avait passé dans les intimités augustes la semaine des régates et se

trouvant aujourd'hui à Berlin pour s'entretenir avec le Chancelier, j'ai cherché à connaître sa pensée sur l'incident franco-allemand.

Avec la certitude de ne pas être démenti, je puis affirmer ce qui suit :

« D'abord le Prince envisage la situation avec beaucoup de calme, parce que le bon sens et l'élévation des sentiments qui règnent dans les deux pays ne lui permettent pas de croire que l'incident du Maroc pourrait les détourner des questions autrement importantes de la politique mondiale qui se préparent et pour la solution desquelles un accord étroit entre elles ferait bénéficier l'une et l'autre des plus grands avantages.

» L'Allemagne ne songe pas à faire la guerre à la France; bien loin de là, elle a affirmé depuis longtemps un sentiment tout autre que l'Empereur a su maintes fois traduire dans les termes les plus nobles et les plus généreux, avec la sincérité qui fait le fond de son caractère. L'Allemagne désire la paix, qui seule peut développer les affaires et l'industrie, auxquelles elle est entièrement livrée; et quand le nuage qui passe aujourd'hui sera dissipé, il ne restera ici aucune trace de mauvaise humeur. On peut même croire en France que, plus qu'avant, l'Allemagne s'efforcera de favoriser les plans qui auraient pour but de grandir notre pays. Seulement, pour que cette pensée fructifie, il faut que les Français changent quelque peu leurs habitudes et qu'ils visitent l'Allemagne, où ils seront très cordialement accueillis s'ils y vont avec le désir de se former un jugement impartial sur les hommes et les idées. Ces explorateurs reconnaîtront alors que les deux peuples se complètent, l'un avec sa culture, la vivacité de son esprit et la générosité de son cœur, l'autre avec la méthode scientifique dont l'influence donne à son caractère de la force et de la sécurité.

» C'est en recourant aux moyens suggérés par la civilisation moderne que la France obtiendrait plus sûrement la réalisation de ses vœux auxquels se mêle un songe douloureux. Alors le Maroc semblera bien petit et lointain. »

C'est avec un sentiment de profond regret et de pénible surprise que l'on a appris, mercredi dernier, la mort de M. Joseph Marquet, décédé en sa villa Bellevue, à la Condamine.

M. Marquet était né à Monaco en 1826, mais il portait allègrement sa verte vieillesse. Par sa probité, par son travail soutenu, par ses qualités de droiture et de loyauté, le défunt s'était acquis les sympathies et l'estime de toute la Principauté et de la région. Grâce à l'estime qu'il avait su inspirer, il était successivement devenu membre de la Commission communale, membre du Conseil maritime et sanitaire, membre du Conseil de Fabrique et marguillier de la paroisse Sainte-Dévote, membre de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu, etc. Faisant partie de toutes les sociétés monégasques, il fut pendant dix ans président de la Société des Régates qui lui doit une bonne partie de sa prospérité actuelle, et il était

encore président de la *Lyre Monégasque* où sa perte sera vivement ressentie.

En récompense de ses mérites, S. A. S. le Prince l'avait nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Charles; il était également chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Les obsèques de cet excellent citoyen ont été imposantes et ont eu lieu jeudi dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Toutes les autorités et notabilités monégasques avaient tenu à rendre un dernier hommage de sympathie à M. Joseph Marquet.

Les honneurs militaires ont été rendus, à la maison mortuaire, par un piquet de carabiniers. En tête du cortège, après les confréries, marchait la *Lyre Monégasque* qui a joué, pendant tout le parcours, des airs funèbres. Derrière le corbillard, chargé de superbes couronnes, venait M. le lieutenant de Juniac, officier d'ordonnance, représentant S. A. S. le Prince de Monaco; puis les fils du défunt, MM. Jean et Eugène Marquet, et tous les membres de la famille. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. F. Gindre, membre de la Commission communale; Noghès, membre de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu; Bellando de Castro, membre du Conseil de Fabrique de Sainte-Dévote, et Conti, membre du Conseil maritime et sanitaire.

Chacune des Sociétés de la Principauté était représentée par une délégation composée du président du bureau et de plusieurs membres, avec drapeau et une couronne. Notons la Société Philharmonique, la Société Chorale *l'Avenir*, l'*Estudiantina Monégasque*, la Société des Régates, le Sport Vélocipédique Monégasque, l'*Accord Parfait*, l'*Herculis*, l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères des Ecoles chrétiennes, l'Association des Amis de la Jeunesse.

Parmi les nombreuses couronnes nous avons remarqué celles offertes par la famille, par la Mairie, par la *Lyre Monégasque*, par la *Lyre Niçoise* dont le défunt était président d'honneur, etc.

L'absoute a été donnée dans l'église Sainte-Dévote, entièrement tendue de noir. Le convoi funèbre s'est ensuite dirigé vers le cimetière où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

Nous exprimons à la famille si douloureusement éprouvée l'assurance de nos bien vives condoléances.

Le yacht *Princesse-Alice* a quitté dimanche matin le port de Monaco.

Nous avons annoncé dernièrement que le Service anthropométrique avait été complété par un cours de signalement descriptif professé par M. Gabriel Ducry, d'après le système Bertillon. Les agents et carabiniers qui ont suivi ce cours depuis quelques semaines, viennent de subir un examen qui a donné les résultats les plus satisfaisants: les épreuves consistaient en la remise à chaque agent d'une fiche portant le signalement descriptif

de l'une des nombreuses personnes assistant à la séance et dans l'identification de la personne décrite. Le jury d'examen était présidé par M. le Secrétaire Général du Gouvernement, assisté de MM. le Colonel Commandant Supérieur de la Force publique et le Directeur de la Sûreté publique.

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction la publication prochaine en nos colonnes, par les soins de M. Saige, l'érudit et éminent archiviste du Palais de Monaco, de la correspondance politique échangée de 1641 à 1651 entre le Prince Honoré II et le Comte d'Alais, gouverneur de Provence. Ce dernier est celui-là même qui provoqua la révolution, chassa les Espagnols et établit le protectorat français. Il y eut au cours de ces dix années des alertes continuelles, et la correspondance tout intime que nous allons publier le mois prochain, fort curieuse pour l'étude de l'époque, ne manquera pas d'intéresser vivement nos lecteurs.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Comité de bienfaisance de la Colonie française de Monaco fera une distribution supplémentaire de secours en nature et en espèces, à tous les indigents de la Principauté, sans distinction de nationalité.

Les inscriptions sont reçues, dès aujourd'hui, au siège du Comité, villa Georgette, jardin de Millo, à la Condamine, tous les jours, de 10 heures à midi et de 3 heures à 5 heures du soir. La liste sera close le samedi 8 juillet, à 6 heures du soir, dernier délai. Tout indigent qui aurait négligé de se faire inscrire ne pourra participer à la distribution. La distribution aura lieu au siège du Comité, le matin du 14 juillet, de 7 heures à 10 heures.

Hier matin, à 10 heures, ont eu lieu, à la Mairie, des adjudications :

1° Travaux de voirie à exécuter sur les places d'Armes et du Palais ; 2° travaux de peinture à exécuter au Tribunal Supérieur et aux casernes des carabiniers de la place du Palais et de la Colle ; 3° travaux de maçonnerie à exécuter aux mêmes immeubles.

D'après une décision du bureau, les soumissions excédant un rabais supérieur à 18 % pour la peinture et 15 % pour la maçonnerie, ont été rejetées. M. Musarella est déclaré adjudicataire pour la peinture, rabais de 15 fr. 05 % ; M. Thus, pour les travaux de voirie, 13 % ; MM. Anselmi frères, travaux de maçonnerie, 5 %.

Fêtes de la Saint-Roman. — Le Bureau du Comité des fêtes de la Saint-Roman est ainsi composé pour cette année :

Président : M. Botta ; vice-présidents : MM. Bonaventure et Charvet ; secrétaires : MM. Socal et V. Olivier ; trésorier : M. E. Marquet.

Sur la proposition de M. Botta, le Comité a décerné le titre de Président honoraire à M. J. Abel, président sortant.

M. Hennequin, commissaire central, vient d'être douloureusement frappé dans ses affections par la perte de sa mère, décédée à Paris.

M. Hennequin est parti samedi afin d'assister aux obsèques.

Jeudi matin, ont eu lieu les obsèques de M. Polli, inspecteur de la Ligue des Amis des animaux, ex-capitaine dans l'armée italienne et ancien secrétaire du Comité italien de bienfaisance.

MM. le Comte de Maleville, secrétaire général ; Rosset, consul d'Italie ; Bulgheroni, président du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, et les membres du Bureau de ce Comité, ainsi que de nombreux amis, assistaient à l'enterrement.

Samedi soir, vers 6 h. 1/4, un fil électrique servant à la traction des tramways a pris feu sur le passage d'un tram, place d'Armes.

La circulation sur la ligne de Monaco-Ville a été interrompue pendant près de deux heures.

ACCIDENTS :

Le nommé Alexandre Pastore, manoeuvre sur les chantiers du boulevard de France, est tombé d'un échafaudage et s'est fait à la figure des contusions sans gravité. Il a été pansé à la pharmacie Villanova.

Une fillette, Cellario Clara, âgée de 8 ans, s'amusa à une fenêtre de l'escalier de la maison qu'elle habite, quartier de la Colle ; elle s'était suspendue à un barreau. Tout à coup ce barreau se détacha et l'enfant, pour se retenir, étendit la main droite instinctivement vers une vitre qui se brisa et lui fit une blessure assez sérieuse.

L'enfant a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où des points de suture lui ont été faits. La guérison sera assez longue.

M. Dufour Henri, rentier, se trouvait vers midi dans la salle d'attente des tramways, place d'Armes, lorsqu'il s'affaissa brusquement sur le sol. Des personnes présentes lui portèrent secours et le docteur Maurin qui demeure non loin de là fut appelé en toute hâte. L'honorable praticien constata une légère congestion cérébrale et fit transporter le malade à l'Hôtel-Dieu où il fut admis d'urgence. Son état s'est d'ailleurs amélioré.

Dans son audience du 29 juin 1905, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Bucchi, Joseph, né à Cotignola (Italie) le 29 juin 1872, garçon livreur à Monaco, un an de prison et 50 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance ;

Quaglia, Joséphine, épouse de Joseph Cappa, née à Marsaglia (Italie) le 13 février 1871, domestique, demeurant à Beausoleil, un mois de prison (par défaut), pour vol simple ;

Blumenthal, Richard, né à Gratz (Autriche) le 16 décembre 1860, secrétaire d'hôtel, ayant demeuré à Monaco, dix ans de réclusion (par contumace), pour abus de confiance qualifié.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Le Préfet des Alpes-Maritimes est parti, samedi, pour Paris, par le rapide de 2 h. 50.

M. de Joly a été salué sur le quai de la gare par MM. Henry, secrétaire général de la Préfecture ; Lubonis, vice-président du Conseil de Préfecture ; Ch. Magpy, chef de Cabinet du Préfet ; Boissière, commissaire central ; Orsatti, commissaire spécial ; Lombart, commissaire spécial adjoint, et Villerman, chef de gare.

M. de Joly sera de retour à Nice dans peu de jours.

De Beaulieu-sur-Mer :

Le prince de Hohenlohe est actuellement notre hôte. Il est venu surveiller l'installation de la villa Livesey, qu'il vient d'acquérir, et où il compte passer le prochain hiver en compagnie de la princesse de Hohenlohe.

M. et M^{me} Eynard, nos hôtes de la villa « Mes Délices », viennent de partir pour Vichy, d'où, après un court séjour, ils se rendront dans les environs de Belfort, pour y passer l'été.

Ils seront de retour parmi nous en décembre prochain.

De Beausoleil :

Secours aux indigents. — A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le bureau de bienfaisance de Beausoleil distribuera des secours en nature aux familles nécessiteuses de la commune y habitant depuis au moins un an, quelle que soit leur nationalité.

Les inscriptions seront reçues du 5 au 10 juillet, de 9 heures à 11 heures du matin.

La distribution des secours aura lieu le 14 juillet, de 8 à 9 heures du matin.

De Nice :

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M^{sr} Carle, protonotaire apostolique. Notre confrère le *Journal du Midi* s'exprime dans les termes suivants sur le défunt :

« Avant d'être le collaborateur de M^{sr} Fuzet à la Réunion, il avait été directeur d'un collège de Sommières, curé de Redessan, et avait fondé la *Semaine Religieuse* de notre diocèse.

« Ceux qui l'ont approché ont connu la droiture d'un caractère qui n'admettait aucune lâcheté et une conscience qui ne transigeait pas. Ses obligés savent avec quelle délicatesse il faisait le bien et laissait mettre à large contribution sa serviabilité. Les artistes trouvaient chez lui un critique aussi bienveillant qu'érudit, de qui le conseil était toujours précieux et l'assistance dévouée. Ses amis ont apprécié combien solide, désintéressée, entière était son amitié. Enfin, ce fut un bon prêtre, il fut un homme.

« A notre vénéré et regretté compatriote nous adressons un salut ému. »

Sur la Côte d'Azur, où M^{sr} Carle passa les huit dernières années de son existence presque inconnue, ces notes qui caractérisent cette grande âme n'ont fait que s'accroître auprès des amis dévoués et discrets qui l'ont connu.

DE PARTOUT

De Paris :

Le mariage du prince Léon Radziwill avec M^{lle} de Gramont a été célébré, le 28 juin, à onze heures, dans l'intimité, en la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Saint-Pierre de Chaillot. L'autel et le chœur, ainsi que l'entrée de la chapelle sur l'avenue Marceau, avaient été ornés d'une profusion de fleurs blanches.

La charmante fiancée a été conduite à l'autel par son père, le comte de Gramont ; le fiancé, en uniforme d'officier d'infanterie, donnait le bras à sa mère, la princesse Constantin Radziwill.

La messe a été accompagnée d'une très belle musique exécutée par la maîtrise de la paroisse.

La quête a été faite par M. Armand de Jumilhac avec M^{lle} de Jumilhac, cousin et cousine germains de la mariée, et par M. Sostène de La Rochefoucauld avec M^{lle} Edwige de La Rochefoucauld, neveu et nièce du marié.

De Thorenc :

On nous écrit de Thorenc que grâce à la générosité du comte et de la comtesse Bertora une Pouponnière va être créée dans cette station. En attendant qu'elle soit construite, une pouponnière provisoire sera installée au *Châlet des Iris*, loué expressément pour cette destination charitable.

Le comte et la comtesse Bertora s'occupent actuellement de sa transformation et de son ameublement ; l'installation comprendra un vaste dortoir, un réfectoire, une salle de bains. En un mot, le châlet possèdera tout le confort désirable.

Dix fillettes ont été choisies dans les familles pauvres de la Principauté. Ajoutons que ces enfants appartiennent à des familles secourues par le Comité de bienfaisance français, dont M. le comte Bertora est le président.

Ces petites filles ont été examinées par M. le docteur Colignon. Elles ont été confiées aux soins de M^{me} du Chaffaut, supérieure de l'Orphelinat de Monaco, qui a été chargée de la direction de la Pouponnière de Thorenc.

Lettre de Paris

Paris, 2 juillet 1905.

L'un après l'autre, les théâtres ferment leurs portes et bientôt il ne restera, aux parisiens habitant Paris pendant toute l'année et aux étrangers de passage pendant les mois d'été, d'autres distractions artistiques que les salles de l'Opéra et du Théâtre-Français ou bien encore les scènes en plein air des music-halls des Champs-Élysées.

L'Opéra-Comique vient de terminer sa saison, qui fut exceptionnellement brillante, par un spectacle copieux et à ce point séduisant qu'on dut refuser, au contrôle, plus de cent personnes. Ce théâtre national pourrait d'ailleurs jouer tout l'été — et tout l'été ses recettes braveraient la canicule; mais M. Carré tient à faire reposer ses pensionnaires et à se reposer lui-même, et il a su en conséquence se faire ménager, dans son cahier des charges, quelques semaines de vacances bien légitimes et bien gagnées.

Chérubin constituait le principal morceau du spectacle de fermeture et, une fois encore, l'œuvre charmante de MM. Francis de Croisset et Cain, mise si délicatement en musique par le maître Massenet, fut longuement acclamée: conduite merveilleusement par M. Luigini, cette jolie comédie lyrique, dont on doit la création au théâtre de Monte Carlo, a été interprétée en toute perfection par M^{me} Marguerite Carré, M^{lle} Mary Garden et M^{me} Vallandri et M. Fugère. Cette série de représentations parisiennes de *Chérubin* fait bien augurer de sa reprise qui est d'ores et déjà annoncée pour septembre.

Le spectacle comprenait encore *Cavalleria rusticana*, conduite sans beaucoup de brio, mais chantée et jouée par M^{me} Friché avec des accents que nous n'avons entendus, en ce rôle redoutable, depuis Emma Calvé. Ce fut tout à fait remarquable. Bref, soirée de clôture exceptionnellement attrayante et variée!

* * *

A propos de *Chérubin* et du théâtre national où il vient de triompher, vous avez sans doute lu dans les échos de coulisses que, à l'instar de MM. de Croisset et Cain, MM. Robert de Flers et de Caillavet se proposent de tirer du *Chandelier*, l'exquise comédie d'Alfred de Musset, un opéra-comique finement littéraire dont M. André Messager écrirait la musique. Cette nouvelle a déjà fait quelque bruit dans le monde des théâtres. Certains ont approuvé, d'autres ont blâmé et, comme de juste, on a crié au sacrilège! Mettre Musset en opéra-comique, protestent les uns, horreur et profanation!... Pourtant, ripostent les autres, pareille infortune advint à Beaumarchais et ses œuvres ne s'en trouvent pas trop mal... Bref, comme dit M. Alfred Capus, il y a deux écoles...

Un de nos confrères, rencontrant M. Robert de Flers, n'a pas manqué l'occasion de l'interroger à ce sujet:

« — La nouvelle est exacte, a-t-il répondu; nous allons tirer, Caillavet et moi, deux opéras comiques, du *Chandelier* et des *Caprices de Marianne*. C'est une idée qui nous hantait depuis longtemps. Nous en avons ajourné l'exécution, du vivant de M^{me} Lardin de Musset, qui préférerait que les œuvres de son frère restassent telles qu'elles avaient été écrites. Son fils, M. Lardin de Musset, nous a donné pleine et entière autorisation. Nous nous sommes mis à l'ouvrage. Notre livret du *Chandelier* est déjà fort avancé et nous pourrions le livrer bientôt au maître Messager, qui s'est chargé d'en écrire la musique. Nous nous occuperons ensuite des *Caprices de Marianne*, avec un musicien dont je ne puis encore vous dire le nom...

— Votre projet, vous le savez, a soulevé certaines critiques?

— Oui. Nous avons lu, Caillavet et moi, les articles parus à ce sujet. Certains sont sans bienveillance. On nous accuse d'irrespect et on nous prête les plus noires intentions. A cela, je répondrai que l'œuvre de Musset tombe dans le domaine public le 7 mai 1907. A cette époque, il sera loisible au premier venu de s'emparer de toutes ces choses exquises et délicates, de les transformer, de les tripataillier, de les massacrer à son gré. Voyez-vous la fine psychologie du *Chandelier* accompagnée d'une musique de basringue écrite par quelque compositeur de basses gaudrioles? Ce serait déplorable. Ne vaut-il pas mieux voir le *Chandelier* traité par un musicien au talent éprouvé et consacré par maints succès, comme Messager, par deux librettistes, pénétrés du plus profond respect et de la plus vive admiration pour ce chef-d'œuvre? A ceux qui ont dit que nous allions abîmer, mutiler Musset, nous demandons seulement de ne pas nous condamner sans nous avoir entendus... Mettre en vers de la prose de Musset, c'est de l'audace. Nous nous efforçons de conserver à Fortunio toute sa fraîcheur, toute sa sincérité, son émotion contenue et profonde, et de respecter de même le caractère, la psychologie et la vérité de tous les personnages... Certes, nous ne nous dissimulons pas que nos vers risquent de paraître bien moins poétiques que la prose de Musset. Mais nous avons heureusement un autre élément sur lequel nous avons le droit de compter pour combler en partie l'écart: c'est la musique. Le talent délicat de l'auteur d'*Isoline* et de *Madame Chrysanthème* excelle à créer une atmosphère de poésie autour des sujets qu'il traite. Et nous comptons beaucoup sur lui pour rétablir l'équilibre et rendre aux personnages et au

sujet toute leur poésie. Vous pouvez ajouter que nous avons suivi de très près — le plus près possible — la pièce de Musset. Seul, le premier acte est un peu différent... Nous y travaillons activement; Messager, lui, s'y mettra cet été, et la pièce pourra vraisemblablement être représentée à l'Opéra-Comique, au printemps 1906... Voilà à peu près tout ce que je puis vous dire pour le moment...

— On a annoncé également un opéra comique de Gabriel Pierné, tiré de: *On ne badine pas avec l'amour*. Savez-vous si, de ce côté aussi, la famille a donné son autorisation?

— Je peux vous répondre avec précision sur ce point. M. Lardin de Musset que j'ai vu, hier, m'a déclaré qu'il n'avait accordé aucune autorisation. La pièce ne pourra donc être représentée qu'à l'époque où Musset sera tombé dans le domaine public, c'est-à-dire en mai 1907...

— Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon succès.

— Nous l'espérons, en dépit de nos censeurs... Tenez, un trait de l'un deux, pour finir, qui ma plongé dans une douce joie. « Sans doute — écrit-il, ou à peu près — le projet de mettre Musset en musique est séduisant. « Mais M. Messager retrouvera-t-il toute la fantaisie « d'Offenbach et les librettistes, la délicate inspiration de « Meilhac et Halévy, quand ils écrivirent la *Chanson de Fortunio*: « Si vous croyez que je vais dire... ». Or personne n'ignore — sauf notre critique — que les vers de la chanson de Fortunio sont de Musset lui-même... Etre critiqué par un monsieur qui ne sait pas ces choses-là, ce n'est pas bien dangereux! »

L. S.

LETTRES ET ARTS

La presse parisienne a annoncé que M^{me} Marguerite Carré dans le rôle de Miarka et M^{me} Heglon dans celui de la Vougue, seraient les deux principales interprètes de *Miarka*, l'œuvre nouvelle de M. Alexandre Georges, que l'Opéra-Comique donnerait dès les premiers jours de la semaine prochaine. Trois autres rôles de l'ouvrage seront chantés: celui de Gleudo, par M. Jean Périer; celui du Roi, par M. Devries, et celui du Maire, par M. Cazeneuve. Les autres rôles ne sont pas encore distribués.

Qui remplacera Julia Pingard dans la lourde charge qu'il a laissée vacante à l'Institut? Remplacer Pingard est moins aisé que remplacer un vulgaire immortel. Les immortels sont deux cents et Pingard n'était qu'un.

Que de noms n'a-t-on pas mis en avant? Les uns ont prétendu que M. Rebelliau, le bibliothécaire actuel de l'Institut, était candidat aux fonctions de secrétaire. Les autres prétendaient que la place était donnée à certain directeur du ministère de l'instruction publique, pour qui *pingardiser* serait une retraite honorable.

Nous pouvons aujourd'hui révéler le nom de l'heureux titulaire du fauteuil de M. Pingard: c'est M. Régnier, secrétaire de l'Académie des sciences morales, et déjà par conséquent expert en us et coutumes, frère du sous-bibliothécaire de l'Institut. Il est très patronné par M. Gaston Boissier et les membres du bureau des cinq académies, qui le nommeront dans leur prochaine réunion. Puisse-t-il, cet élu des immortels, ne pas trop mépriser les simples mortels!

M. Ziem, le peintre de l'Orient et de Venise, fait don à la Ville de Paris d'un grand nombre d'œuvres parmi les plus belles qu'il conservait jusqu'à ce jour dans son atelier. La quatrième commission a accepté ce don, le Conseil municipal décidera vendredi l'installation au Petit Palais d'une nouvelle salle qui prendra le nom de Salle Ziem.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

A la réunion de la Société d'hygiène et d'alimentation rationnelle de l'homme, le docteur Henri de Rothschild a fait une conférence sur la « Question du lait ». Cette conférence était destinée à servir de prologue au congrès international de la laiterie, qui se tiendra à Paris, en octobre. Elle était en quelque sorte le memento des questions qui seront alors traitées.

Nous n'entrerons pas dans le détail des explications techniques fournies par le conférencier, sur certaines méthodes d'approvisionnement, sur les soins à donner aux vaches laitières, etc.

Au mois de mai dernier, le docteur Henri de Roths-

child, a fait prélever dans diverses épiceries ou crémeries de tous les quartiers de Paris, des échantillons de lait. Il a procédé à quatre-vingt-dix analyses. Soixante-quinze pour cent des échantillons analysés étaient très mauvais. Huit ou dix seulement étaient entièrement bons.

Curieuse constatation: les laits à 0 fr. 20 le litre étaient généralement plus riches en beurre que les laits à 0 fr. 40 ou 0 fr. 50. C'est que le Laboratoire municipal opère surtout ses prélèvements sur les laits à bon marché. Les commerçants le savent. Ils falsifient donc de préférence les laits chers.

C'est ainsi que le docteur de Rothschild a trouvé, à l'analyse, dans un litre de lait à 0 fr. 40, 19 grammes de beurre seulement, alors que la proportion de beurre dans un litre de lait pur atteint généralement 40 %.

Il y a lieu de féliciter vivement M. H. de Rothschild de ses dévouées recherches grâce auxquelles la fraude des laits sera de plus en plus combattue. La question du lait est plus qu'une question scientifique proprement dite, c'est une question d'humanité générale.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 25 Juin au 2 Juillet 1905.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Hispania, ital.	Serra	130 passag.
Nice	vap. Magali, fr.	Liccioni	March. div.
Marseille	chal. Lorrain, fr.	Le-Bagousse	Rails
Id.	chal. Coke, fr.	Palmaro	Id.
Giglio	cut. Pasquina-Madre, ital.	Schiano	Charbon
Cannes	b. Louise, fr.	Kollair	Sable
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.

DÉPARTS du 25 Juin au 2 Juillet.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Hispania, ital.	Serra	Passagers
Marseille	vap. Magali, fr.	Liccioni	Sur lest
Id.	chal. Picard, fr.	Touache	Id.
Cannes	b. Louise, fr.	Kollair	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Marseille	y.v. Princ ^{ess} -Alice, monég.	Carr	Id.

AVIS DE MESSE

Madame veuve JOSEPH MARQUET et toute sa famille remercient sincèrement les personnes qui se sont associées à leur douleur en assistant aux obsèques de M. Joseph MARQUET et prient tous les parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui sera dite par S. G. M^{gr} du Curel, Evêque de Monaco, en l'église Sainte-Dévote, le jeudi 6 juillet, à 9 heures précises.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat
Villa de Mollo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le vendredi vingt-huit juillet courant (1905), à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, il sera procédé à l'adjudication d'une maison située à Monaco, circonscription de la Condamine, quartier des Révoires, avenue Crovetto frères, appelée:

VILLA LE CASTEL

tenant du côté est à M. Gallerand ou ses ayants-droit, et de tous autres côtés à une route carrossable dont le sol appartient aux consorts Crovetto.

Cette maison est élevée sur caves et sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages avec jardin.

Cet immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco section B, partie du numéro 384,

pour une superficie de quatre cent dix mètres carrés quatre-vingt-dix décimètres carrés.

Il a été saisi à la requête de M^{me} Marie-Louise-Victorine BONE-TARDIF, propriétaire-rentière, demeurant à Monaco, veuve de M. le chevalier Pierre NERI, ayant pour avocat M^e REYMOND, demeurant aussi à Monaco, rue de Millo, villa de Millo.

Sur la dame Florence-Elise CHAUVENET, épouse séparée de corps et de biens de M. Joseph DUCHESNE, propriétaire, demeurant à Nice.

La dite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le poursuivant, de vingt mille francs, ci 20,000 fr. outre les charges.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le trois juillet mil neuf cent cinq.

(Signé) S. REYMOND.

Enregistré à Monaco, le trois juillet mil neuf cent cinq, folio 80 recto, case 2. — Reçu un franc.

(Signé) DE GUIRAUD.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 29 juin 1905, enregistré, le nommé **Boillod (Lucien-Adolphe)**, né à Chaumont (Haute-Marne) le 24 juillet 1868, ancien receveur aux Tramways électriques, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement le jeudi 3 août 1905, à 9 heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Monaco, sous inculpation d'abus de confiance au préjudice du sieur Henri CROVETTO;

Fait qui constitue le délit prévu et puni par l'art. 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme,
Au parquet, le 30 juin 1905.
L'Avocat Général,
C. DE MONICAULT.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 1^{er} juillet 1905, enregistré, le nommé **Garcin (Henri)**, né à La Martinique le 19 février 1879, rentier, ayant demeuré à Monaco, 1, rue Imberty, et *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le jeudi 3 août 1905, à 9 heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Monaco, sous la double inculpation d'abus de confiance au préjudice de la dame veuve LUCCINI, et de vol au préjudice de la dame OTTONE;

Délits prévus et punis par les articles 377, 399 et 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme,
Au Parquet, à Monaco, le 3 juillet 1905.
L'Avocat Général,
C. DE MONICAULT.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Suivant arrêt rendu par le Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, statuant en matière criminelle, le 29 juin 1905 :

Le nommé **Blumenthal, Richard**, fils de Henri et de Mathilde Wolf, né à Gratz (Autriche), le 16 décembre 1860, secrétaire d'hôtel, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans résidence ni domicile connus*, a été condamné pour crime d'abus de confiance, par application de l'article 406, §§ 1 et 2 du Code Pénal — par contumace — à dix ans de réclusion et aux frais.

Pour extrait conforme,
délivré à M. l'Avocat Général en exécution de l'article 525 du Code de Procédure Pénale,
Monaco, le 3 juillet 1905.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Madeleine, Righetti**, épouse **Bregante**, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 18 août prochain, à deux heures et demie de l'après-midi.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

Vente après décès

Le samedi 8 juillet 1905, à neuf heures du matin, sur la place d'armes, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de cinquante couverts et un plateau en argent

Au comptant, 5 % en sus des enchères.
Monaco, le 30 juin 1905.

L'Huissier, BLANCHY.

AVIS

Par Arrêté de S. Exc. M. le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco, en date du 28 juin 1905, l'« **Equitable** » des Etats-Unis, Société mutuelle d'assurances sur la Vie et de Rentes Viagères, fondée en 1859, approuvée et autorisée par décret de M. le Président de la République Française en date du 6 août 1882, rendu en Conseil d'Etat, ayant son siège pour l'Europe à Paris, 36 bis, avenue de l'Opéra, — a été autorisée à étendre dans la Principauté les opérations de ladite Société et à se faire représenter par M. KOTCHÉTOV Juvénal, en qualité d'inspecteur particulier, et muni d'une licence délivrée par M. le Maire de Monaco, demeurant à Monte-Carlo, boulevard d'Italie (anciennement boulevard des Moulins), 26, villa "Le Paradou", et chez qui cette Société fait élection de domicile.

En se conformant aux dispositions de l'Arrêté ci-dessus mentionné, le soussigné a déposé au Greffe du Tribunal Supérieur le 1^{er} juillet courant les spécimens des polices et autres publications de l'« **Equitable** », dûment enregistrés à Monaco le 1^{er} juillet 1905, folio 79, case 5, ainsi que la procuration de ladite Compagnie et la déclaration d'élection de domicile dans la Principauté et d'acceptation des lois et juridictions locales.

Par procuration de M. M.-P. Peixotto, Directeur Général de l'« **Equitable** » des Etats-Unis pour l'Europe,

J. KOTCHÉTOV,
Inspecteur Général.

ASSURANCES
CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

APPICHAGE BÉRENGER MONACO

BOISSONS GAZEUSES
Eaux Minérales, Bières, Sirops, Sodas, etc.

ENTREPOT MONÉGASQUE

DE

BOISSONS HYGIÉNIQUES

Maison COLLY-JOFFREY

21, boulevard de l'Ouest (En face de l'Institut Ophthalmique)

ON PORTE A DOMICILE

Spécialité recommandée : L'AUTO, soda mousseux.

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE
A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. — Prix modérés.

EINTURERIE
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

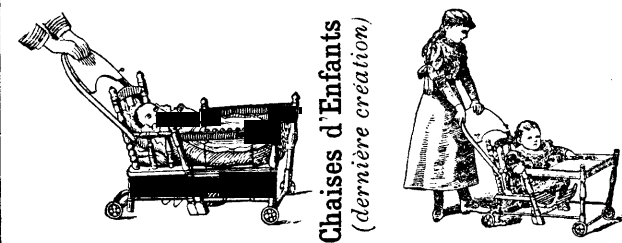
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.